# DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit, quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

## Ossiam Bloomberg World PAB UCITS ETF - 1A (EUR)

**Nom de l'initiateur du fonds : Ossiam**
**ISIN : IE000IVQPCG4**

Contact: www.ossiam.com

Appelez le +33 1 84 79 42 70 pour de plus amples informations

La Banque centrale d'Irlande (CBI) est chargée du contrôle d'Ossiam en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Ossiam est agréée en France sous le n°GP-10000016 et réglementé par l'AMF.

**Date de production : 31/12/2025**

## 1. En quoi consiste ce produit ?

**Type :** Le Fonds est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) géré de manière passive, sous la forme d'un fonds négocié en bourse (ETF, "Exchange Traded Fund") de droit irlandais, constitué sous la forme d'un compartiment d'un véhicule irlandais de gestion collective d'actifs (ICAV, "Irish Collective Asset-Management Vehicle").

**Échéance :** Ce produit n'a pas de date d'échéance spécifique prévue. Cependant, ce produit peut être dissout ou fusionné, dans ce cas, vous en serez informé par tout moyen approprié prévu par la réglementation.

**Objectifs :** L'objectif d'investissement du Compartiment est de reproduire, avant déduction des frais et dépenses du Compartiment, la performance de l'indice Bloomberg PAB Developed Markets Large & Mid Cap Net Return Index. Le Compartiment est un produit financier qui, conformément à l'article 9, paragraphe 3, du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 relatif à l'information en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (le « règlement SFDR »), vise à réduire les émissions de carbone par la reproduction de l'indice. Pour une description détaillée de l'indice, voir la section intitulée « Description de l'indice » du Prospectus.

**Politique d'investissement :** Afin d'atteindre son objectif d'investissement, le Compartiment investira principalement, par réplication physique, dans tout ou partie des titres de participation composant l'Indice et dans des proportions sensiblement identiques à celles de l'Indice. Le Compartiment peut ne détenir qu'une partie des Titres de l'Indice lorsque la réplication intégrale de l'Indice n'est pas raisonnablement possible (par exemple en raison de la pondération non significative ou du manque de liquidité de certains titres composant l'Indice) ou lorsqu'il n'est pas possible de se conformer aux contraintes décrites dans la section « Méthodologie de l'Indice » du Prospectus. Même dans ces circonstances, le Compartiment restera un Compartiment répliquant l'indice et, à ce titre, cherchera à répliquer, avant les frais et dépenses du Compartiment, la performance de l'indice. Le Compartiment reproduira la performance de l'Indice aussi fidèlement que possible, que le niveau de l'Indice augmente ou diminue, tout en cherchant à maintenir à moins de 1,00 % le niveau de l'écart de suivi entre la performance du Compartiment et celle de l'Indice. Bien que l'Indice soit généralement bien diversifié, en raison du marché qu'il reflète, il peut, selon les conditions du marché, contenir des composants émis par le même organisme qui peuvent représenter plus de 10 % de l'Indice. Afin de suivre l'indice avec précision, le Compartiment utilisera les limites de diversification accrues prévues par la règle 71 du règlement OPCVM. Ces limites permettent au Compartiment de détenir des positions dans des composants individuels de l'indice émis par le même organisme jusqu'à concurrence de 20 % de la valeur nette d'inventaire du Compartiment. La devise de base du Compartiment est le dollar américain (USD).

**Affectation des sommes distribuables :** Capitalisation.

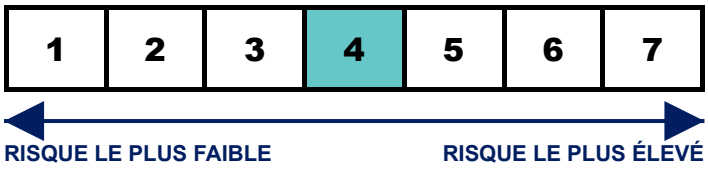
**Investisseurs de détail visés :** Le Fonds est destiné aux investisseurs particuliers capables de supporter des pertes à hauteur du montant investi dans le Fonds.

**Dépositaire :** Caceis Bank, Ireland branch.

**Informations complémentaires :** Le prospectus et les rapports annuels et semestriels du Fonds sont disponibles sur le site internet de la société de gestion et gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse info@ossiam.com. La valeur liquidative est disponible sur le site internet de la société de gestion. www.ossiam.com

## 2. Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### Indicateur de risque




L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez ce produit pendant 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance et vous pourriez obtenir moins en retour. L'indicateur de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé le Fonds dans la catégorie de risque 4, qui correspond à un risque moyen. En d'autres termes, les pertes potentielles liées aux résultats futurs du produit sont modérées et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, notre capacité à vous rémunérer pourrait être affectée. Le risque de liquidité du marché pourrait amplifier la variation des performances du produit.

Attention au risque de change. Si les sommes qui vous sont versées sont libellées dans une autre devise, votre gain final dépendra du taux de change entre les deux devises. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus. Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer la performance du Fonds. Veuillez vous référer au prospectus du Fonds. Ce produit n'offrant aucune protection contre les aléas du marché, vous pouvez perdre tout ou partie de votre investissement.

### Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également avoir une incidence sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous recevrez de ce produit dépend des performances futures des marchés. L'évolution future des marchés est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, modéré et favorable présentés sont des exemples utilisant les meilleures et les pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit sur les 10 dernières années. Les marchés peuvent évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de stress montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

| | | 1 an | 5 ans (période de détention recommandée) |
|---|---|---|---|
| **Scénario de Tension** | **Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts** | EUR 4 138 | EUR 3 920 |
| | Rendement annuel moyen | -58,62% | -17,08% |
| **Scenario Défavorable** | **Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts** | EUR 8 450 | EUR 14 970 |
| | Rendement annuel moyen | -15,50% | 8,40% |
| **Scenario Intermédiaire** | **Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts** | EUR 10 922 | EUR 17 681 |
| | Rendement annuel moyen | 9,22% | 12,07% |
| **Scenario Favorable** | **Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts** | EUR 14 752 | EUR 20 834 |
| | Rendement annuel moyen | 47,52% | 15,81% |

**Scenario Défavorable :**
Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 29/12/2017 et 30/12/2022

**Scenario Intermédiaire :**
Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/08/2020 et 29/08/2025

**Scenario Favorable :**
Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/03/2020 et 31/03/2025

## 3. Que se passe-t-il si l'émetteur n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincts de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit détenus par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière pour le produit est atténué par la séparation juridique des actifs du dépositaire de ceux du produit.

## 4. Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Fonds ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

### Coût au fil du temps

| | Coûts totaux | Réduction du rendement par an* |
|---|---|---|
| **Si vous sortez après 1 an** | EUR 20 | 0,20% |
| **Si vous sortez après la période de détention recommandée** | EUR 159 | 0,18% |

Les tableaux indiquent les montants déduits de votre investissement pour couvrir les différents types de frais. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, de la durée pendant laquelle vous conservez le produit et de la performance de celui•ci. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes durées d'investissement possibles. Nous avons supposé :
• Que la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les périodes de détention restantes, le produit évolue comme indiqué dans le scénario modéré.
• 10 000 EUR investis

*Ceci illustre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 12.25% avant déduction des coûts et de 12.07% après cette déduction.

### Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

| | | | Si vous sortez après 1 an |
|---|---|---|---|
| **Coûts ponctuels** | **Coûts d'entrée*** | Jusqu'à 0.00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. | EUR 0 |
| | **Coûts de sortie*** | Jusqu'à 0.00% du montant que vous payez au moment de la sortie dans l'investissement. | EUR 0 |
| **Coûts récurrents** | **Coûts de transaction** | 0.00% de la valeur de votre investissement par an. | EUR 0 |
| | **Autres coûts récurrents** | 0.20% de la valeur de votre investissement par an. | EUR 20 |
| **Coûts accessoires** | **Commissions liées aux résultats** | Il n'y a pas de commission de superformance pour ce produit. | --- |
| | **Commissions d'intéressement** | Il n'y a pas de commission d'intéressement pour ce produit. | --- |

* Marché secondaire : dans la mesure où le Compartiment est un ETF, les Investisseurs qui ne sont pas des Participants autorisés ne pourront généralement acheter ou vendre des actions que sur le marché secondaire. Par conséquent, les investisseurs paieront des frais de courtage et/ou de transaction concernant leurs transactions en bourse. Ces frais de courtage et/ou de transaction ne sont ni facturés ni payables par le Compartiment ou la Société de gestion, mais par l'intermédiaire de l'investisseur même. En outre, les investisseurs peuvent également devoir supporter des écarts acheteur-vendeur (« bid-ask spreads »), c'est-à-dire la différence entre les cours auxquels les actions peuvent être achetées et vendues.
Marché primaire : les Participants autorisés qui négocient directement avec le Fonds paieront les coûts de transaction liés au marché primaire.

## 5. Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

**Période de détention recommandée : 5 ans.**

Ce produit n'impose aucune période de détention minimale recommandée (RHP), mais il est conçu pour un investissement à long terme. Tout investissement doit être envisagé en fonction de vos besoins spécifiques en matière d'investissement et de votre appétit pour le risque. Ossiam ne se prononce pas sur l'adéquation ou la pertinence de cet investissement par rapport à votre situation personnelle. Si vous avez des doutes quant à l'adéquation de ce produit à vos besoins, vous devriez demander conseil à un professionnel. Vous pouvez acheter ou vendre vos titres ETF quotidiennement sur le marché secondaire par l'intermédiaire d'un intermédiaire sur la ou les bourses où les titres ETF sont négociés.

**Traitement des ordres :**

Souscriptions et rachats : 16 h 00 (heure irlandaise) le jour de négociation précédent. Pour plus d'informations, veuillez vous reporter au Prospectus et/ou contacter votre courtier.

## 6. Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez déposer une réclamation concernant le produit ou le comportement (i) de la société de gestion, (ii) d'une personne qui fournit des conseils sur le produit ou (iii) d'une personne qui vend le produit en envoyant un e-mail ou une lettre aux personnes suivantes, selon le cas :
• Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la société de gestion : veuillez contacter la société de gestion, par courrier postal, à l'adresse 36 rue Brunel 75017 Paris (France) à l'attention de OSSIAM - Compliance ou par e-mail à info@ossiam.com. Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site Internet de la société de gestion www.ossiam.com
• Si votre réclamation concerne une personne qui conseille ou propose le produit, veuillez contacter cette personne directement.

## 7. Autres informations pertinentes

**Catégorie SFDR :** Article 9.

**Assurance Vie :** Lorsque ce produit est utilisé comme support d'investissement dans un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, des informations supplémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas inclus dans les coûts indiqués dans le présent document, les coordonnées à contacter en cas de sinistre et les conséquences en cas de défaillance de la compagnie d'assurance, sont présentées dans le document d'information clé de ce contrat qui doit être fourni par votre assureur, votre courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.